

Zeitschrift: Mitteilungen aus dem Gebiete der Lebensmitteluntersuchung und Hygiene = Travaux de chimie alimentaire et d'hygiène
Herausgeber: Bundesamt für Gesundheit
Band: 83 (1992)
Heft: 3

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



- Pour le département de PRÉVOYANCE SOCIALE ET DE LA SANTÉ PUBLIQUE

chimiste cantonal

Celui-ci est chargé de:

- diriger et coordonner l'action du service du chimiste cantonal à la Direction de la santé publique, comportant une équipe scientifique et technique de haut niveau, ainsi que du personnel administratif;
- assumer les diverses charges liées à la fonction;
- entretenir les relations interdépartementales et interservices indispensables pour l'exécution des missions du service.

Formation requise:

- formation universitaire complète en chimie analytique instrumentale;
- bonnes connaissances de la technologie des denrées alimentaires;
- aptitudes à évaluer les problèmes d'hygiène liés à leur production et à leur préparation;
- connaissances juridiques pour l'application du droit alimentaire;
- diplôme pour l'analyse des denrées alimentaires prescrit par la loi sur les denrées alimentaires (ou être en possession de la formation requise pour son obtention).

Lieu de travail: Quai Ernest-Ansermet, 22
Délai d'inscription: 10 jours dès la date de parution
Entrée en fonction: 1er mars 1993

Les offres de services sont à adresser à:
Madame Ani STROUMZA
Direction de la santé publique
24, avenue de Beau-Séjour
1206 GENÈVE